



DCM N° 45 /2023

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine – CLAPPIER Yves - CLEMENT Pierre-Benoît – COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie – PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRE ABSENT EXCUSÉ : Mme LEMAIRE-LEVY Florence

Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

22/05/2023

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

26/05/2023

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

03/07/2023

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

03/07/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

* EN EXERCICE : 14

* PRESENTS : 13

* VOTANTS : 13

OBJET : PARTICIPATION FORFAITAIRE TRANSPORT SCOLAIRE HAMEAUX ANNEE 2022/2023

Monsieur Le Maire propose, comme pour les années précédentes, une participation de la Commune aux frais de transport des élèves résidant dans les hameaux, pour les raisons suivantes :

- Equité par rapport aux autres enfants transportés dans la Commune par les Services de ramassage scolaire primaire,
- Distance par rapport au point de ramassage scolaire le plus proche supérieure à 1,5 km et inférieure à 3 km.
- Accès impossible aux transports existants,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité, par 13 voix POUR,

- **ACCEPTÉ** la participation forfaitaire de la Commune aux frais de transport des élèves des hameaux soit **170,00 Euros** pour une année scolaire et par famille.
- **DECIDE** le versement de cette somme de **170,00 euros** à la famille concernée pour l'année scolaire 2022/2023 soit :
 - M. TEPAS Bertrand (pour 1 enfant Fanny)
Domicile : Hameau La Rochette .

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, ST-ETIENNE-DE-CUINES, le 03 juillet 2023.

M. LAZZARO Dominique, MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

